DÉPARTEMENT
du TARN-ET-GARONNE

MAIRIE
DE
GRAMONT
82120

Tél : 05.63.94.09.88

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 8 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le huit février à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur TRIFFAULT Claude, Maire, salle de la Mairie.

Présents: M. BORDES Denys, Mme BORDES Stéphanie,Mme CANDELON Pierrette, Mme FAISANT Isabelle, Mme GUYON LE BOUFFY Hélène, M. SERRES Christian, Mme VILLADIEU Claudine, Mme WINGTAN Véronique

Absent excusé : M.DONNET Christian.

Absent : M. CORBIERE Bernard.

Procuration : M.DONNET Christian donne procuration à Mme Pierrette CANDELON.

Mme CANDELON Pierrette a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. **Renouvellement du CDD de l'agent technique :**

M. le Maire propose le renouvellement du contrat de M. Jean-Claude Zyrkowski, agent communal, qui arrive à son terme le 28 février 2018.

Celui-ci est d'accord pour reconduire son contrat.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement du contrat de M. Jean-Claude Zyrkowski jusqu'au 28 février 2019.

2. **Renouvellement du CCD de l'agent d'accueil de la poste:**

M. le Maire propose le renouvellement du contrat de Mme Fanny Moles, agent d'accueil du bureau de Poste, qui arrive à son terme le 31mars 2018.

Celle-ci est d'accord pour reconduire son contrat.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement du contrat de Mme Fanny Moles jusqu'au 31 mars 2019.

3. **Choix du bureau du contrôle technique électricité bâtiments communaux :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire contrôler annuellement les installations électriques des bâtiments communaux.

A cet effet, deux organismes ont été sollicités :

- Bureau Véritas : 430,00 € H.T.
- Socotec : 370,00 € H.T.

Après débat, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir la Société Socotec, la moins disante.

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 10

La Société Socotec est retenue à l'unanimité.

4. Demande de mise à disposition du terrain public du calvaire:

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de M. Gérard ANDRIEUX de disposer pour son utilisation personnelle de l'espace public entre son habitation cadastrée AO0002 et l'espace public du calvaire.

Il souhaite la régularisation de cette autorisation par la mise en place d'un bail emphytéotique, à défaut la jouissance du terrain en question pendant un an par une délibération du conseil municipal pourrait lui convenir.

Monsieur le Maire propose de délibérer séparément pour cette demande :

Sur le bail emphytéotique :

Résultat du vote :

- Contre : 8
- Abstention : 2
- Pour : 0

Le bail emphytéotique est refusé à l'unanimité.

Sur la mise à disposition du terrain pendant un an :

Résultat du vote :

- Contre : 1
- Abstention : 2
- Pour : 7

La mise à disposition est acceptée à la majorité.

5. Demande de subvention exceptionnelle des pompiers de Lavit

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la subvention allouée initialement au centre de secours de Lavit est maintenant attribuée au centre de Saint Clar, compte tenu du fait que ce dernier intervient maintenant en premier appel pour les incidents survenant sur la commune.

Il souligne que le centre de Lavit continue d'intervenir, si Saint Clar n'est pas disponible.

Dans ces conditions, il propose d'allouer une subvention de 5 à 600 € au centre de Lavit, ceci à titre exceptionnel.

Résultat du vote :

- Contre : 8
- Abstention : 2
- Pour : 0

La subvention est acceptée à l'unanimité.

6. Questions diverses

Inauguration de l'armoire fibre :

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à participer à l'inauguration officielle de l'armoire fibre le lundi 19 février à 15 heures 30 mn sur place.

Cette armoire vient conclure la montée en débit du réseau cuivre rayonnant sur la commune.

Le résultat de l'amélioration sera proportionnel à l'éloignement des abonnés depuis ce point.

Adhésion au CAUE pour 2018 :

Monsieur le Maire interroge le conseil municipal sur l'adhésion de la commune au CAUE pour l'année à venir.

L'adhésion n'est pas reconduite.

Repas du conseil municipal :

A la question de savoir quel restaurant pourrait être retenu pour le repas du conseil municipal, deux adresses sont en concurrence :

- Lamagistère,
- Tournecoupe.

Route communal au carrefour du Poteau jusqu'à celui menant aux Arrouzes :

Il faut demander à la Communauté de Commune de finir le chemin.

Conteneur poubelles :

Il faut les remettre à leur place.

Signalisation des toilettes publics :

Il faut prévoir une pancarte plus grande.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 22 heures 30 mn.

Signatures Membres du Conseil Municipal :

TRIFFAULT Claude	Maire	
VILLADIEU Claudine	1ère Adjointe	
FAISANT Isabelle	2ème Adjointe	
BORDES Denys	Conseiller	
BORDES Stéphanie	Conseiller	
CANDELON Pierrette	Conseiller	
CORBIERE Bernard	Conseiller	Absent
DONNET Christian	Conseiller	
GUYON LE BOUFFY Hélène	Conseiller	
SERRES Christian	Conseiller	
WINGTAN Véronique	Conseiller	